



fraude a l'assurance suite a un accident.

Par **emmanuelle59173**, le **28/05/2009** à **18:14**

Bonjour,

hier on ma accuser d'avoir rouler sur le pied d'une personne et d'avoir pris la fuite. Convoquer au commissariat on ma pousser (menace a l'appuie) de signer le constat amiable remplis par l'officier de police. Je ne suis pas l'auteur de se fait ayant trois enfants dans le vehicule comme témoins quelle sont mes recourd ? au niveau de mon assurance comme. J'ai signer je suis coupable même si ils sont remonter un dossier au niveau juridique. J'ai pris rendez vous avec un avocat j'aimerais savoir comment prouver la fraude.

Par **chaber**, le **29/05/2009** à **17:23**

Bonjour,

Vous avez reconnu les faits en signant le constat amiable, peut-être sous la contrainte; mais la signature existe.

Il existe des prétendues victimes de ce genre d'incident et il est difficile de démontrer la fraude

Une sommation interpellative par voie d'huissier peut quelquefois faire peur à cette "victime" qui reconnaîtra avoir fraudé pour éviter éventuellement de se retrouver au Tribunal pour escroquerie.

A-t-elle déclaré les circonstances à la Sécu,? A-t-elle reçu des soins pour le pied écrasé?

Votre assureur pourrait se charger de suivre ces pistes.